



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ
D'ASCOT CORNER**

RÔLE TRIENNAL 1^{ÈRE} ANNÉE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Jonathan Piché, greffier-trésorier de la susdite municipalité :

QUE le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité d'Ascot Corner pour les années 2024, 2025 et 2026, est déposé au bureau du greffier-trésorier, sis au 5655, route 112, Ascot Corner, QC, J0B 1A0 en date du 19 octobre 2023;

Ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures normales de bureau;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1^{er} mai 2024;

Cette demande de révision doit, sous peine de rejet :


a) Être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2^o, de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulée "**Demande de révision du rôle d'évaluation foncière**". Le formulaire est disponible au bureau municipal et à la MRC du Haut-Saint-François;

b) Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC du Haut- Saint-François, et ce, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;

c) Être déposée au bureau de la municipalité, sise au 5655 route 112, Ascot Corner, QC, J0B 1A0.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ à*Ascot Corner*.....ce.....26^ejour d'octobre de l'an deux mille vingt-trois.

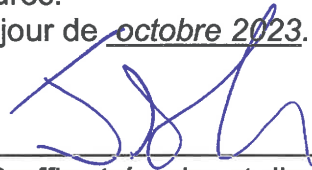


Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné (e), *Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier* de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au babillard extérieur de l'hôtel de ville et sur le site Web de la municipalité, endroits désignés par le Conseil, le 26 octobre 2023, entre 9 et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26^e jour de octobre 2023.



Greffier-trésorier et directeur général